

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE

UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTERE
UCM

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE
L'ELECTRICITE ET DE L'EAU
« AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro du marché : ZR-UCM-226959-CS-CQS.

Services de consultant : Recrutement d'un Consultant pour la conception et la mise en place d'un système et de mécanismes de suivi-évaluation du projet

N° de Don : PPA V4140 du 24 janvier 2021

Numéro de l'Avis : AMI n° 002/MINRHE/UCM/AGREE/2022/SC

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Recrutement d'un Consultant pour la conception et la mise en place d'un système et de mécanismes de suivi-évaluation du projet** ».

Les services de consultant (« Services ») consistent à :

1. Collecter les données nécessaires et établir la situation de référence pour l'évaluation future de l'impact du Projet
2. Concevoir un système et définir ou développer des outils de suivi-évaluation du Projet, le cas échéant
3. Assister le Projet dans la collecte, la compilation de données et l'élaboration des rapports d'avancement sur une période de trois mois
4. Assurer un renforcement des capacités des entités clés du Projet, dans l'utilisation du système et des outils de suivi-évaluation, qu'il aura développés

Le système de suivi-évaluation à mettre en place devra répondre aux exigences du gouvernement et de la Banque mondiale en matière de redevabilité, de pilotage des actions et de partage d'informations. Il définira les procédés de collecte, de traitement, de diffusion des informations et de leur archivage de manière à permettre de disposer d'une vue d'ensemble des activités du Projet sur une interface interactive.

Le travail de Consultant devrait durer 19 mois et pourra être prolongé avec l'accord des parties.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (UCM), qui assure la coordination générale des activités du projet AGREE, invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. Bureau d'études spécialisé dans le domaine des enquêtes socio-économiques, des évaluations d'impacts socio-économiques, et des systèmes de suivi-évaluation au moyen de systèmes informatisés ;

2. Expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des enquêtes socio-économiques, des évaluations d'impacts socio-économiques, et dans la conception des systèmes de suivi-évaluation des projets financés par les bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, la BAD, le PNUD, l'UE ;
3. Expérience de réalisation d'au moins deux (2) missions dans lesquelles le consultant a conçu avec succès un système de suivi évaluation et a accompagné des entités dans leur utilisation avec succès cours des cinq dernières années en Afrique centrale. La réalisation d'une mission similaire en RDC constituera un atout ; et
4. Disponibilité du personnel-clé.

Les experts-clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

Le consultant pourra à sa guise joindre à sa manifestation d'intérêt : lettre de motivation, documentation, prospectus, brochures, dépliants, fiches, attestations et autres supports illustrant ses références pour des prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel d'encadrement qualifié, etc.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des « Règles de passation des marchés pour les Emprunteurs du FPI » de la Banque mondiale, édition de novembre 2020 (« Règles de passation des marchés »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-consultant. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'il est sélectionné.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les **qualifications des consultants** telle que décrite dans les Directives de Consultants précitées.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par télécopie, ou par courrier électronique) avant le **vendredi 15 juillet 2022** et porter clairement la mention : « **AMI n° 002/MINRHE/UCM/AGREE/2022/SC – Recrutement d'un Consultant pour la conception et la mise en place d'un système et de mécanismes de suivi-évaluation du projet AGREE** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement),
Concession Zimbali & Gombe River,
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif,
Commune de la Gombe,
Kinshasa,
République Démocratique du Congo.**

Tél : +243 84 782 4066

E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com

Maximilien MUNGA
Coordonnateur

**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME
DES SECTEURS DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU
« AGREE »**

**CONSULTANT POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME
ET DE MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION DU PROJET
TERMES DE REFERENCE**

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE), le « Projet ».

Le Projet vise de manière générale à accroître l'accès à l'électricité et à l'eau potable dans 15 villes des 11 provinces constituant les zones d'intervention de la Banque mondiale. Elles sont reprises dans le tableau ci-après :

Item	Ville	Province
1	Bunia	Ituri
2	Tshikapa	Kasaï
3	Kananga	Kasaï central
4	Mbuji-Mayi	Kasaï occidental
5	Kinshasa	Kinshasa
6	Boma	Kongo-central
7	Kikwit	
8	Bandundu	Kwilu
9	Mwene-Ditu	
10	Kabinda	Lomami
11	Gbadolite	Nord Ubangi
12	Goma	
13	Butembo	Nord-Kivu
14	Beni	
15	Bukavu	Sud-Kivu

Le Projet vise en outre l'amélioration de la gouvernance et de la performance des services publics clés – Société Nationale d'électricité (SNEL) et Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO) –, ainsi que le renforcement des capacités des entités provinciales impliquées et des capacités des institutions issues de la réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est constitué des composantes suivantes :

Composante 1 : Gouvernance et performance des sociétés publiques d'électricité et d'eau :

- Sous-composante 1.1 : Amélioration de la gouvernance de SNEL
- Sous-composante 1.2 : Amélioration de la performance commerciale de SNEL
- Sous-composante 1.3 : Gouvernance et Décentralisation du Secteur de l'Eau

Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement

- Sous-composante 2.1 : Gouvernements provinciaux
- Sous-composante 2.2 : Agences centrales sectorielles
- Sous-composante 2.3 : Planification et développement des investissements
- Sous-composante 2.4 : Soutien à la mise en œuvre du projet

Composante 3 : Expansion de l'accès basée sur le secteur privé

- Sous-composante 3.1 : Electrification descendante de deux capitales provinciales
- Sous-composante 3.2 : Soutien financier pour l'électrification ascendante par des opérateurs privés
- Sous-composante 3.3 : Appui financier aux opérateurs privés du secteur de l'eau

Composante 4 : Expansion de l'accès basée sur le secteur public

- Sous-composante 4.1 : Réhabilitation de certains périmètres de distribution de SNEL
- Sous-composante 4.2 : Réhabilitation de l'approvisionnement en eau et assainissement dans les villes sélectionnées
- Sous-composante 4.3 : Promotion du développement du capital humain dans les villes sélectionnées

Composante 5 : Composante d'Intervention d'urgence contingente.

3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1. DISPOSITIF GENERAL

L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité « UCM » assurera la coordination générale du projet, dont la mise en œuvre s'étendra sur 7 ans.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet est donné dans le tableau ci-après :

Composantes et sous-composantes	Agence principale	Agences d'appui
Composante 1 : Gouvernance et performance des sociétés publiques d'électricité et d'eau		
Sous-composante 1.1 : <i>Amélioration de la Gouvernance de SNEL</i>	COPIREP	UCM
Sous-composante 1.2 : <i>Amélioration de la Performance commerciale de SNEL</i>		SNEL

Composantes et sous-composantes	Agence principale	Agences d'appui
Sous-composante 1.3 : <i>Gouvernance, Décentralisation et Performance du Secteur de l'Eau</i>		REGIDESO
Composante 2 : Renforcement institutionnel et régulation du secteur		
Sous-composante 2.1 : <i>Assistance Technique aux gouvernements provinciaux</i>	UCM	Gouvernements provinciaux
Sous-composante 2.2 : <i>Assistance technique aux agences sectorielles centrales</i>		ARE / ANSER / OCE / ARSPE / Direction de l'Assainissement
Sous-composante 2.3 : <i>Planification et développement des investissements et assistance technique aux opérateurs</i>		Opérateurs
Sous-composante 2.4 : <i>Appui à la mise en œuvre du projet</i>		CEP-O / COPIREP / ARE / ANSER / OCE
Composante 3 : Expansion de l'accès basée sur le secteur privé		
Sous-composante 3.1 : <i>Services de conseil en transaction pour Kananga et Mbuji-Mayi</i>	ARE	UCM / Gouvernements provinciaux Société de transaction
Sous-composante 3.2 : <i>Déploiement à grande échelle des mini-réseaux et des produits solaires hors réseaux à travers des facilités de financement</i>	ANSER	UCM / Gouvernements provinciaux / ARE / Gestionnaire de Fonds
Sous-composante 3.3 : <i>Appui aux opérateurs privés du secteur de l'eau dans le Nord-Kivu</i>	OCE	UCM / Gestionnaire de Fonds
Composante 4 : Expansion de l'électricité et de l'eau basé sur le secteur public		
Sous-composante 4.1 : <i>Réhabilitation et sous-traitance pour l'exploitation et la maintenance de certains périmètres sélectionnés des réseaux de distribution de SNEL à Kinshasa et à Gbadolite</i>	UCM	SNEL
Sous-composante 4.2 : <i>Réhabilitation et expansion des réseaux de distribution d'eau de Kananga, Butembo et Beni et installation de sanitaires à Bukavu et Goma</i>	CEP-O	REGIDESO
Sous-composante 4.3 : <i>Promotion du capital humain dans certaines villes sélectionnées</i>	UCM	Ministères de la Santé, de l'Éducation, de l'Agriculture

3.1. PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES

3.1.1. Parties prenantes

Outre les parties prenantes impliquées en tant que structures d'appui à la mise en œuvre du projet, le projet sera réalisé avec l'implication des entités ci-dessous :

I. Ministères

- 1) Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières
- 2) Environnement et Développement Durable
- 3) Infrastructures et Travaux Publics
- 4) Urbanisme et Habitat
- 5) Plan

- 6) Portefeuille
- 7) Finances
- 8) Genre, Famille et Enfants
- 9) Affaires foncières
- 10) Ressources hydrauliques et Electricité
- 11) Santé Publique, Hygiène et Prévention
- 12) Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
- 13) Agriculture
- 14) Mines
- 15) Economie Nationale

II. Autres parties prenantes

- 1) Les organisations de la société civile intervenant dans les secteurs de l'électricité et de l'eau dans la zone du Projet
- 2) Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociales, etc.).

3.1.2. Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du Projet sont les populations des 11 provinces ciblées, qui bénéficieront d'un accès aux infrastructures de base ou d'une amélioration de la desserte.

Les gouvernements provinciaux bénéficieront notamment, d'une assistance technique en vue du renforcement de leurs capacités en gestion d'infrastructures.

3.2. SUIVI-EVALUATION DU PROJET

UCM coordonnera et supervisera le suivi global du Projet. Elle sera responsable du rapportage sur l'avancement du Projet avec les contributions des entités impliquées dans la mise en œuvre des différentes composantes (ARE, ANSER, CEP'O, COPIREP)

Les indicateurs repris dans le cadre des résultats seront principalement déterminés par la collecte de l'information suivant :

- (i) des enquêtes
- (ii) la consolidation des données à collecter par les parties prenantes en charge de la mise en œuvre des différentes du Projet, au moyen des outils tels que Kobo Toolbox, Odyssee, etc.
- (iii) un dispositif de systèmes automatisés à mettre en place

L'évaluation du changement consécutif à la mise en œuvre du Projet passe obligatoirement par la mise en place de points de repère (ou données de référence), lesquels constitueront la base à partir de laquelle le suivi et l'évaluation du Projet seront effectués. Ces points de repère permettront de mesurer les progrès par rapport à la situation précédant la mise en œuvre des activités.

Dans le but de disposer d'un système et d'outils fiables pour la mesure de la progression des activités à réaliser dans le cadre du Projet, et de pouvoir juger de leurs effets, le gouvernement a l'intention d'utiliser une partie du budget de préparation du Projet pour financer les services d'un consultant (firme) chargé :

- 1- de l'établissement de la situation de départ (dite de référence), et
- 2- de la conception et la mise en place d'un système de suivi-évaluation.

4 OBJET DE LA MISSION ET ETENDUE DES PRESTATIONS

4.1. Objet de la mission

Le consultant aura pour mission de :

- (1) Collecter les données nécessaires et établir la situation de référence pour l'évaluation future de l'impact du Projet
- (2) Concevoir un système et définir ou développer des outils de suivi-évaluation du Projet, le cas échéant
- (3) Assister le Projet dans la collecte, la compilation de données et l'élaboration des rapports d'avancement sur une période de trois mois
- (4) Assurer un renforcement des capacités des entités clés du Projet, dans l'utilisation du système et des outils de suivi-évaluation, qu'il aura développés

Le système de suivi-évaluation à mettre en place devra répondre aux exigences du gouvernement et de la Banque mondiale en matière de redevabilité, de pilotage des actions et de partage d'informations. Il définira les procédés de collecte, de traitement, de diffusion des informations et de leur archivage de manière à permettre de disposer d'une vue d'ensemble des activités du Projet sur une interface interactive.

4.2. Etendue des prestations

Les prestations attendues du consultant seront séquencées en deux phases.

Phase 1 : Analyse du cadre de résultats, collecte et analyse des données ex-ante

Sous la supervision d'UCM, le consultant travaillera en collaboration avec l'ensemble des entités impliquées dans la mise en œuvre des différentes composantes, pour fournir les données de la situation de référence et préciser le cadre de résultats afin de garantir que le Projet et les activités progresseront comme prévu.

A ce titre, il mènera les actions suivantes :

- 1) Analyser la situation générale, les arrangements institutionnels et les systèmes de suivi de chaque entité, pour en évaluer les ressources et ressortir les besoins de renforcement
- 2) Réaliser des tests d'hypothèses et identifier les moyens les moins onéreux produisant des résultats durables
- 3) Conduire des enquêtes, consultations, recherche d'information, de détermination de la situation ex-ante là où c'est nécessaire, incluant la construction d'un groupe contrefactuel, les données à mesurer notamment sur les réseaux SNEL et REGIDESO étant attendues des avant-projets détaillés des marchés des travaux
- 4) Sur la base de données qualitatives et quantitatives collectées, identifier les sous indicateurs de processus et déterminer (ou confirmer selon les cas) les valeurs de la situation de référence des indicateurs du cadre de résultats listés dans le PAD afin de les saisir et les intégrer dans le suivi-évaluation

Phase 2 : Appui au suivi-évaluation (conception d'un système approprié, développement ou définition d'outils de suivi et d'évaluation) et à la Gestion des connaissances

Dans la seconde phase, le consultant mènera les actions suivantes :

□ Conception d'un système de suivi-évaluation et des outils connexes

- 1) Concevoir un système de monitoring du Projet et des outils de collecte de données probantes quantitatives et qualitatives ventilées par sexe et par groupe vulnérable. Le système reposera sur le logiciel de suivi-évaluation retenu que le consultant prendra soin de relier avec les sources d'information usuelles telles que STEP, Kobo Toolbox, TomPro, la plateforme Odysée, etc. Le système proposé devra permettre l'analyse d'éventuels écarts. Le système devrait être simple et facilement compréhensible, utilisable (user friendly), et accessible par toutes les entités entrant dans la mise en œuvre du projet.
- 2) Développer des outils reliant la base de données d'indicateurs au suivi opérationnel.

Le consultant assistera le Projet dans l'acquisition et l'implémentation du logiciel retenu pour le suivi-évaluation du projet.

Élaboration des manuels d'utilisation du système

- 1) Elaborer un plan d'action de collecte des données et les matrices ERCI (Exécution, Responsabilité, Consultation, Information) afférentes
- 2) Elaborer des procédures opérationnelles standards de collecte de données et développer un cadre d'évaluation de la performance du Projet, du personnel et des intervenants impliqués dans la mise en œuvre du Projet
- 3) Proposer une stratégie de gestion des connaissances : modèles d'élaboration d'études de cas, documentation d'expériences à prendre en compte dans les projets futurs, et développer des supports pour leur élaboration

Le consultant proposera des outils nécessaires à la génération, au partage et à la conservation des connaissances acquises au cours de la mise en œuvre du Projet.

Ces outils permettront de produire des infographies complémentaires à l'évaluation d'impact ou celles permettant de cartographier visuellement des données quantitatives pour renforcer la vue d'ensemble des enseignements tirés.

□ Renforcement des capacités des structures impliquées dans la gestion du Projet

- 1) Renforcer les capacités des entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, en matière de collecte et d'analyse de données et de rapportage, suivant les cibles, par des séances de formation sur le système de suivi-évaluation à concevoir et les outils de collecte de données et de rapportage
- 2) Accompagner les structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet trois mois durant, après la mise en place du système de suivi-évaluation, en vue de s'assurer qu'elles maîtrisent l'utilisation du système et des outils connexes.

5 METHODOLOGIE

Le consultant présentera dans son offre les grandes lignes de la méthodologie qu'il se proposera d'appliquer dans la conduite de sa mission.

Partant de sa compréhension de l'objet de la mission et des résultats attendus, cette méthodologie présentera au minimum :

- l'équipe de la mission
- le séquençement des activités à mener dans l'implémentation des deux phases
- le plan de renforcement des capacités des intervenants
- un chronogramme de mise en œuvre des activités, tenant compte de leur séquençement

Le consultant organisera une réunion de démarrage durant laquelle il présentera une méthodologie affinée dont l'adoption se fera par le comité ad hoc composé de représentants de l'ensemble des entités impliquées dans le suivi de la mise en œuvre des différentes composantes.

Le chronogramme à présenter inclura la périodicité des rencontres et entretiens avec UCM en vue d'échanges sur les options envisagées ou pour intégrer de nouvelles données, le cas échéant.

6 PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant présentera les livrables attendus de ses prestations selon la périodicité indicative reprise dans le tableau ci-après, T0 représentant la date d'entrée en vigueur du contrat :

Item Livrable	Description	Version	Période
1 Phase 1			
1.1 Livrable 1	Rapport de démarrage de la mission	Version provisoire	T0 + 2 semaines
		Version définitive	T0 + 4 semaines
1.2 Livrable 2	Rapport de collecte des données ex-ante	Version provisoire	T0 + 26 semaines
		Version définitive	T0 + 28 semaines
2 Phase 2			
2.1 Livrable 3	Rapport d'analyse des systèmes et procédures de suivi de chaque entité incluant : <ul style="list-style-type: none"> - une analyse de la situation générale, des arrangements institutionnels et des systèmes de suivi de chaque entité - le logiciel de suivi-évaluation à acquérir - une évaluation des ressources - une proposition des besoins en renforcement de ces entités 	Version provisoire	T0 + 10 semaines
		Version définitive	T0 + 12 semaines
2.2 Livrable 4	Logiciel de suivi-évaluation et structure de la base de données	N/A	T0 + 16 semaines
2.3 Livrable 5	Outils de gestion du système de suivi-évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Matrices ERCI correspondantes à chaque type d'activité à mener - Maquettes de saisie des données et informations - Procédures opérationnelles standard de mise en œuvre du système - Canevas de rapports périodiques 	Version provisoire	T0 + 26 semaines
		Version définitive	T0 + 30 semaines

Item Livrable	Description	Version	Période
2.4 Livrable 6	Plan de renforcement des capacités de chaque acteur dans l'utilisation du système et des outils de suivi-évaluation	N/A	T0 + 28 semaines
2.5 Livrable 7	Rapport de formation	N/A	T0 + 53 semaines
2.6 Livrable 8	Stratégie et outils de gestion des connaissances	Version provisoire	T0 + 28 semaines
		Version définitive	T0 + 30 semaines
3 Rapports d'activités			
3.1 Livrable 9	Rapports trimestriels d'activités		Dès T0 + 12 semaines
3.2 Livrable 10	Rapport de fin de contrat	Version provisoire	T0 + 76 semaines
		Version définitive	T0 + 78 semaines

Dans les dix (10) jours calendaires suivant la transmission des versions provisoires des livrables concernés, le consultant organisera à ses frais un atelier d'un (1) jour pour recueillir les observations des parties prenantes – à l'exception du délai de revue de la version provisoire du livrable 5, dont la durée d'examen pourrait nécessiter la tenue d'un atelier de 5 jours.

Il disposera ensuite de cinq (5) jours calendaires pour la production de la version définitive du rapport, en y intégrant les observations recueillies.

Les rapports attendus du consultant seront transmis en versions imprimée (10 exemplaires) et électronique, PDF et Word modifiable (10 clés USB).

7 DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DES PAIEMENTS

La durée de la mission du consultant sera de 19 mois. Le consultant présentera dans son offre, une estimation de l'effort en hommes-mois, réparti par phases selon le découpage ci-après :

- 7 mois pour la phase 1 : analyse du cadre de résultats, collecte et analyse des données ex-ante
- 13 mois pour la phase 2 : conception du système, développement ou définition des outils de suivi et d'évaluation et l'appui au suivi et évaluation et à la gestion des connaissances
- 6 mois pour l'accompagnement du projet dans la mise en œuvre du système de suivi

8 PROFIL ET PERSONNEL-CLE DU CONSULTANT

Le Consultant présentera le profil suivant :

- Bureau d'études spécialisé dans le domaine des enquêtes socio-économiques, des évaluations d'impacts socio-économiques, et des systèmes de suivi-évaluation au moyen de systèmes informatisés
- Expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des enquêtes socio-économiques, des évaluations d'impacts socio-économiques, et dans la conception des systèmes de suivi-évaluation des projets financés par les bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, la BAD, le PNUD, l'UE
- Expérience de réalisation d'au moins deux (2) missions dans lesquelles le consultant a conçu avec succès un système de suivi évaluation et a accompagné des entités dans leur

utilisation avec succès cours des cinq dernières années en Afrique centrale. La réalisation d'une mission similaire en RDC constituera un atout.

Le consultant est responsable de la composition de son équipe. Il optimisera le nombre d'intervenants en fonction des calendriers prévisionnels et du volume de travail.

Le personnel-clé sera composé des profils suivants :

1) Spécialiste en suivi-évaluation – Chef de mission

- Diplôme universitaire (minimum Bac + 5) en sciences, sciences économiques, sciences sociales, gestion de projets, statistiques appliquées, ou tout autre domaine pertinent
- Expérience préalable de 10 ans minimum sur les enjeux de suivi, évaluation, capitalisation et apprentissages, notamment dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de Suivi-Evaluation-Apprentissage (SEA), pour des projets de coopération et d'assistance technique multilatérale dans une organisation internationale
- Expérience spécifique dans la mise en place d'au moins un système de suivi-évaluation au cours des 8 dernières années, en tant que chef de mission
- Bonne maîtrise des outils et pratiques de gestion de projet (théorie du changement, cadre de résultats, planification opérationnelle, rapportage, etc.) et connaissance des procédures et pratiques des bailleurs de fonds, notamment ceux de la Banque mondiale
- Bonnes connaissances des méthodes et outils de suivi-évaluation et apprentissage, notamment à travers des méthodes participatives avec mention des références pertinentes
- Excellente compréhension de tous les aspects de contrôle qualité et d'évaluation de la performance en gestion de projets et programmes avec mention des références pertinentes
- Bonne maîtrise des logiciels de collecte de données (Kobo Tool Box, Survey CTO, ODK, etc.), d'analyse de données (R, SPSS, Stata, etc.) et de visualisation de données (PowerBI), à énumérer
- Bonne capacité en animation de processus et planification participative avec mention des références pertinentes
- Excellente capacité de rédaction et de rapportage en français de qualité

2) Economiste, socio-économiste ou sociologue

- Diplôme d'enseignement supérieur ou universitaire (minimum Bac + 5) dans le domaine des sciences économiques ou sociales
- Expérience préalable de dix (10) ans, minimum dans la gestion des aspects socio-économiques de projets de développement
- Expérience spécifique de sept (7) ans dont :
 - 5 ans dans le domaine des enquêtes statistiques socio-économiques
 - 2 ans dans la conduite d'études quantitatives socio-économiques similaires au cours des huit (8) dernières annéesavec mention des références pertinentes
- Excellente capacité de rédaction et de rapportage en français de qualité

3) Statisticien

- Diplôme d'enseignement supérieur (minimum Bac + 3) dans le domaine des statistiques
- Expérience préalable de cinq (5) ans dans l'élaboration et l'interprétation de statistiques
- Expérience spécifique de trois (3) ans dans la conception d'enquêtes socio-économiques ainsi que dans le traitement de données statistiques pour au moins deux (2) études similaires au cours des 8 dernières années
- Parfaite maîtrise des logiciels de traitement des données statistiques (SPSS, STATA etc.)
- Bonnes capacités d'analyse avec mention des références pertinentes
- Excellente capacité de rédaction et de rapportage en français de qualité

Une expérience dans la réalisation des études et évaluations d'impacts constitue un atout majeur.

4) Informaticien

- Diplôme d'enseignement supérieur ou universitaire (minimum Bac + 5) en informatique
- Expérience professionnelle préalable de cinq (5) ans dans la conception et le développement de systèmes de gestion de flux de travail (Workflow)
- Expérience spécifique de quatre (4) ans dans le développement des applications de collecte mobile des données ainsi que le traitement des données d'enquêtes socio-économiques au cours des 8 dernières années avec mention des références pertinentes
- Participation préalable, avec mention des références pertinentes :
 - à la réalisation d'au moins deux (02) études similaires dont au moins une (1) en tant que responsable informatique
 - à la mise en place d'au moins (1) un système informatisé de suivi-évaluation de projets
- Très bonne maîtrise :
 - des logiciels : (1) de gestion de bases de données, (2) de traitement de texte et suite (pack MS Office), à énumérer
 - des outils web de collecte de données par entretiens personnels assistés par ordinateur (CAPI) sur tablettes ou smartphones (Kobo Collect, Survey CTO, Survey Solutions, etc.), à énumérer
- Bonnes capacités d'analyse avec mention des références pertinentes
- Excellente capacité de rédaction et de rapportage en français de qualité.

5) Géomaticien – Technicien SIG

- Diplôme d'enseignement supérieur ou universitaire (minimum Bac + 5) en géomatique, géographie ou études similaires
- Expérience confirmée d'au moins 3 ans dans l'utilisation des solutions de cartographie assistée par ordinateur (SIG) telles que NM17 de SMA Netagis, Qgis, PostGIS, et ArcGIS, ainsi que des outils de type ETL ou entrepôt de données (Access, Oracle, SQL SERVER), avec mention des références pertinentes
- Bonnes connaissances sur les outils de numérisation des documents avec mention des références pertinentes

- Bonnes connaissances en analyses spatiale et statistique

9 LOGISTIQUE

Dans le cadre de sa mission, le consultant acquerra le matériel qu'il jugera nécessaire à la réalisation de sa mission.

Il mettra à la disposition de son équipe tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ses tâches et notamment :

- les bureaux
- la logistique
- les moyens de communication (téléphone, internet, etc.)
- les équipements et matériels informatiques et scientifiques permettant le bon déroulement de la mission de contrôle

Toute la logistique acquise sur fonds du Projet sera remise sans frais à UCM à la fin de sa mission.

10 OBLIGATIONS DU CONSULTANTS

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation des prestations objet des présents termes de référence. Il prendra toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution du travail lui confié et ce, dans le strict respect des délais.

De ce fait, le consultant s'engagera à :

- effectuer les prestations pour lesquelles il a été mandaté dans le respect des lois du pays et des directives de la Banque mondiale, avec un personnel compétent et qualifié pour les besoins de sa mission et ce, dans le strict respect du calendrier d'exécution
- vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat et en soumettre les rapports dans le format approuvé
- souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, son personnel, les véhicules, sans recours contre des tiers
- garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de son mandat et restituer à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis.

LEXIQUE

ARE	: Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité
ANSER	: Agence Nationale de l'Electrification et des Services : Energétiques en milieux rural et périurbain
ARSPE	: Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau
OCE	: Office Congolais de l'Eau
COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du : Portefeuille de l'Etat
Gestionnaire de Fonds	: Firme en charge de l'assistance à la gestion des fonds de : subvention destinés à l'électrification des ménages
CEP-O	: Cellule d'Exécution des projets de la REGIDESO
Direction d'Assainissement	: Direction d'Assainissement du ministère de l'Environnement : et Développement Durable
